

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 Mars 2022 à 18 h

L'an deux mille vingt deux et le trente et un mars à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du deuxième étage du château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation	24 Mars 2022
Membres en exercice :	32	Date d'affichage	25 Mars 2022
Membres présents :	25	Secrétaire de séance	M. France FABREGES
Membres absents (y compris les procurations) :	7		
Nombre de procurations :	6		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	31		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BERTHON Patricia	X	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PALLOT Thierry	Procuration à J. DALVERNY
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	X	LEFEBVRE Jean Pierre	Procuration à JP REYMOND	PEREZ CANO Marcel	Procuration à J. GEIGUER
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LHOPITEAU Eric	X	REYMOND Jean Pierre	X
BOULONI Christian	Absent	FIALON Dominique	Procuration à D. RIEU	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	X
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TERME Annie	X
CONDOR Alain	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	X	TESTON Daniel	Procuration à P. CHAPUIS
DALVERNY Jérôme	X	HOUETZ Marion	X	ORIVES Eric	X	VEYRENC Yves	Procuration à C. D'IMPERIO

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI

1. Approbation PLUi et abrogation des cartes communales :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le PLUi, annexe à la délibération le document de synthèse retraçant les avis et les réajustements apportés sur le PLUi entre l'arrêt et l'approbation, et abroge les cartes communales de Burzet, Lalevade-d'Ardèche, Pont-de-Labeaume et St-Cirgues-de-Prades.

2. Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat annuel sur la politique de l'urbanisme.

3. Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instaurer un Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées dans le PLUi.

4. Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2021 Budget principal :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le CG 2021, vote le CA 2021 sous la présidence de Pierre CHAPUIS, et approuve l'affectation de résultat 2021.

5. Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2021 Budget annexe (photovoltaïque) :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le CG 2021, vote le CA 2021 sous la présidence de Pierre CHAPUIS, et approuve l'affectation de résultat 2021.

6. Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (DOB) :

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du DOB.

7. Taxe GEMAPI 2022 : Fixation du produit attendu 2022 :

Le conseil communautaire à l'unanimité fixe le produit de la taxe GEMAPI.

8. Redevance Spéciale Enlèvement des Ordures ménagères 2022 (RSEOM) :

Le conseil communautaire à la majorité, fixe les tarifs de RDS pour 2022.

9. Attributions de compensation (AC) 2022 : modification de l'enveloppe supplémentaire voirie 2022 à 2025 (suivant demande de certaines communes) :

Le conseil communautaire à l'unanimité, approuve les AC 2022.

10. Validation du schéma directeur cyclable du groupement VAS'I (6cdc)

Le conseil communautaire à l'unanimité, valide le schéma directeur cyclable en sud Ardèche du groupement VAS'I.

11. Appel à projet AVELO 2 avec l'ADEME :

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à projet AVELO 2 proposé par l'ADEME.

12. Demande de subvention France Relance au titre du fonds « Transformation numérique des territoires » :

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention France Relance.

13. Participation Point Information jeunesse (PIJ) itinérant 2022 :

Le conseil communautaire à l'unanimité, valide le coût de fonctionnement résiduel pour l'année 2022.

14. Création d'un emploi de rédacteur territorial catégorie B filière administrative à temps complet (suite à réussite concours) :

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de créer l'emploi proposé.

15. Création d'un emploi d'animateur territorial catégorie B filière animation à temps complet (suite à réussite concours) :

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de créer l'emploi proposé.

16. Divers :

Travaux de voirie 2022

La Condamine

Micro crèche Jaujac

Espace France Service à Thueyts : bilan 2021

Initiative Seuil de Provence : bilan 2021

Ukraine

Séance levée à 20 h 15.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance
M. France FABREGES.